



**MAIRIE DE
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 8 novembre 2014 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Henry VIMARD, Dominique CHANFRAU, Christian GUERBOIS, Jean-Luc GEUFFROY, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Patrick PRIEUR, Marie-José GOFRON, Loïc TOUFFET, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Hervé GALLEPY, Gilles NOËL

Étaient absents : Muriel ZMUDZ, Emilie BOUTELLIER, Salim AOUADI, Sergio FERREIRA, Jean-François LE NOCHER

Étaient excusés : Valérie SEGABIOT-SERVIUS

Avaient donné procuration : Salim AOUADI à Loïc TOUFFET, Emilie BOUTELLIER à Marie-Edith FAVRE, Sergio FERREIRA à Ana DE CARVALHO, Jean-François LE NOCHER à Christian GUERBOIS, Muriel ZMUDZ à Jean-Paul MALLET,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Edith FAVRE.

Le Maire,

REND COMPTE des décisions qu'il a eu à prendre depuis la dernière réunion en application de l'article L 2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

-ADOPTE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 04/09/2014.

-DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer à l'association Vallée Royale de l'Eure, qui a pour but d'apporter aux communes et propriétaires privés disposant d'un patrimoine de qualité et manifestant une volonté, un soutien de développement touristique. L'association, dont le siège est à Maintenon, s'engage à collaborer à la promotion touristique des villages membres et d'assurer ainsi des retombées économiques.

-DECIDE d'adopter son règlement intérieur, dont la vocation est d'organiser les réunions du conseil municipal et leur déroulement, l'information des conseillers municipaux et les droits de la minorité, (Vote : 21 pour, 4 abstentions, 1 contre)

-DECIDE, à l'unanimité, de renouveler l'autorisation d'occuper une partie du parking communal situé au niveau d'Intermarché pour un commerce de vente de pizzas et de fixer le droit de place à 105 € / mois pour une période de trois ans.

-PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 et **DECIDE**, à l'unanimité, de voter une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes.

-DECIDE de voter la décision modificative n° 2 au budget principal, exercice 2014 (vote : 24 pour, 1 abstention, 1 conseiller n'a pas pris part au vote)

-DECIDE de solliciter le solde de la dotation 2^{ème} part du fonds départemental de péréquation de l'année 2013, dont le montant s'élève à 9201 € pour la ville de Nogent le Roi (vote : 25 pour et 1 conseiller n'a pas pris part au vote)

-DECIDE, à l'unanimité, décide de fixer le montant des participations des communes extérieures au titre de la scolarisation de leurs élèves dans les écoles de Nogent-le-Roi, pour l'année scolaire 2013/2014 (maternelles : 891 € et élémentaires : 409 €).

-DECIDE, à l'unanimité, de vendre des d'animaux d'espèces non-domestiques (daims), en envoyant les bêtes en surnombre dans d'autres élevages, aux tarifs suivants : Reprise d'une femelle : 80 € ; Reprise d'un daguet : 80 € ; Reprise d'un mâle : 150 €.

-DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer l'avenant n° 13 à la convention en date du 04/06/2003 portant sur l'utilisation des équipements sportifs de la commune de Nogent-le-Roi par le collège Jean Moulin.

-DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'agence GILSON, sise à Chartres, pour un montant de 5 5581 € HT, qui sera chargée de réaliser l'étude de l'aménagement paysager des espaces publics des remparts de Nogent-le-Roi, (Esquisse d'aménagement, APS, demande de subvention) et d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions se rapportant à ce projet ;

-APPROUVE, à l'unanimité, la programmation du projet d'enfouissement des réseaux rue des clos en 2015 et **DECIDE** de solliciter au titre des travaux d'éclairage public l'octroi de subventions au Conseil Général, selon le dispositif prévu à la convention départementale pour l'intégration des réseaux dans l'environnement, et au Syndicat Départemental d'Energies

Vu pour être affiché le 22/11/2014 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET